

— INTERNET —



Afin de diminuer le nombre des envois postaux et permettre des économies pour les finances de notre association, votre comité exécutif suggère et recommande que le médium Internet soit utilisé davantage pour la transmission de l'information. Nous sommes informés que c'est pas tous les membres et riverains du lac Jally qui possèdent un lien Internet et un ordinateur personnel à la résidence. De plus, il est aussi possible que pour certains, le souhait de recevoir l'information par Internet ne soit pas un médium usuel, favorisé et apprécié. Toutefois, pour des soucis d'économies et environnementaux, nous tenons à offrir cette possibilité à tous et favoriser davantage ce type de communication pour les personnes désireuses de l'utiliser.

Des essais de transmission du journal « Écho du lac Jally » ont été réalisés récemment et le tout fonctionne très bien. Le type de format du fichier de transmission utilisé est le format « .PDF ». De plus, l'utilisation du logiciel « Acrobat Reader » permettant ce transfert d'information est gratuit et très aisé à installer et à utiliser.

Pour permettre ce type de transmission de l'information nous souhaiterions que vous puissiez bien indiquer sur votre coupon de retour de votre cotisation 2002 / 2003 l'adresse électronique des personnes de votre famille qui désirent essayer ce nouveau mode de fonctionnement pour la réception de l'information de votre association. Il vous sera possible d'identifier quels sont les documents que vous désirez recevoir par la poste plutôt que par ce nouveau service Internet. Des directives plus précises seront transmises ultérieurement par Internet aux futurs usagers de ce nouveau service, suite à la réception de l'avis des personnes intéressées.

Ce présent mémo est transmis à tous les riverains du lac Jally par ce journal printanier et un avis sera aussi transmis aux enfants des propriétaires.

Louis Caron, trésorier

— PROJET 911 —

Toujours dans le contexte d'améliorer votre sécurité, le projet du service d'urgence 911 est en constante évolution. Récemment, des photographies numériques hivernales de chaque propriété ont été prises par M. Benoît Camirand. Ces photographies seront intégrées à la base de données transmise à la firme CAUCA et associées à chaque numéro d'immeuble correspondant. Une seconde série de photographies seront réalisées au printemps 2002. Avec ces photographies, le répartiteur de la firme CAUCA, pourra guider les différents intervenants à repérer le bâtiment concerné.

Louis Caron

MISE AU POINT


Echos du Lac Jally tient à faire savoir que l'Association n'y est pour rien dans le fait que le nom de M. Pierre Caron ait été mêlé à une résolution de la municipalité de Saint-Paul et cité dans La Baratte au sujet de coupes de bois abusives et que lui-même, vérification faite, n'est intervenu d'aucune manière que ce soit dans ce dossier.

Victor Caron

MEMBRES DU BUREAU DE DIRECTION

Véronique Caron, présidente
Éric Wagner, vice-président
Serge Garant, secrétaire
Louis Caron, trésorier
Josée Langlois, administratrice

ÉQUIPE DU JOURNAL

 Victor Caron, responsable et saisie des textes
Jean-René Caron, mise en page et impression
Victor et Louis, expédition.

Vos articles, photos, suggestions, sites Internet intéressants etc sont toujours bienvenus. Faites-en part au responsable selon le moyen qui vous convient:

Victor Caron,
3505, avenue Laurin, Québec Qc G1P 1T6
Tél.: (418) 871-5458
e.mail: vcaron@webnet.qc.ca

N.B. ASSEMBLÉE ANNUELLE 2002 DIMANCHE, 9 JUIN 2002, À 8H30 AU COMPLEXE MUNICIPAL DE ST-PAUL-DE-MONTMINY



Bientôt notre
50^e bulletin!!!

— J'AI POUR TOI UN LAC —

Vous avez probablement visionné le documentaire intitulé « J'ai pour toi un lac », présenté à Télé-Québec les 6 et 11 décembre derniers. Les images de ce reportage valent mille mots... et plus. J'ai noté quelques extraits pour vous les rappeler et vous encourager dans votre travail pour la conservation du lac Jally.

« Nous avons au Québec près d'un million de lacs. Plusieurs sont inaccessibles pour le moment mais ceux qui sont situés dans les zones habitées sont très convoités et subissent de plus en plus de pressions de dégradation car les riverains ont tendance à ramener la ville à la campagne : pelouse, engrais, murets etc... En 30-40 ans, les villégiateurs ont dégradé des lacs vieux de 10 000 ans. Là où il y avait de l'eau douce et belle, il y a maintenant des lacs où l'eau n'est plus potable et où la baignade devient dangereuse. Conscients de la dégradation de nombreux beaux lacs, des fonctionnaires consciencieux ont créé le Programme des Lacs en 1967. Ce service a largement contribué à encourager les riverains à conserver la vitalité de leurs lacs. Jamais on n'avait vu autant de bénévoles s'impliquer pour la protection des lacs.

C'était unique en Amérique du Nord. Malheureusement, le ministère de l'Environnement a fait disparaître ce programme et les associations se retrouvent beaucoup moins outillées et reçoivent moins d'informations ».

Le reportage se termine cependant sur une note d'espoir. « Nous avons encore le temps de prendre des actions pour sauver nos lacs ». Le ministère de l'Environnement commence à réaliser qu'il manque d'outils pour bien connaître la qualité des lacs de la province. Beaucoup d'associations le pressent d'agir. Avec ses 22 ans d'existence et de persévérance dans l'action, l'Association pour la protection de l'environnement du lac Jally se sent bien à l'aise pour demander que revienne une politique plus généreuse en faveur des lacs.

Malgré la prise de conscience douloureuse que le reportage nous invite à faire devant le travail qui reste à accomplir, retenons la fin poétique et pleine d'encouragement :

« Nous n'avons pas de pyramides de 4 000 à 5 000



ans au Québec, mais nous avons des lacs de 10 000 ans ! Les lacs représentent une valeur qu'on ne peut chiffrer qu'on doit conserver. Les lacs sont des graines d'éternité! »

Le lac Jally est-il pour vous une graine d'éternité? Quant à moi, il est un bien si précieux que nous devons être tout un groupe pour veiller à sa vitalité.

Je termine en vous souhaitant de beaux jours de détente à Saint-Paul. J'offre aussi mes vœux au lac Jally : Que les parties aquatiques et terrestres de son cœur soient l'objet constant d'attention de la part des villégiateurs qui l'aiment.

Véronique Caron

— J'AI POUR TOI UN LAC... —

Vidéocassettes disponibles

Votre exécutif s'est organisé afin que tous les riverains du lac Jally puissent visualiser le documentaire « J'ai pour toi un lac », avant l'assemblée annuelle 2002. Actuellement, dix cassettes sont en circulation et une liste a été établie pour favoriser les échanges entre les propriétaires. Si vous pensez avoir été oublié, vous pouvez téléphoner à Louis Caron afin de vous assurer de recevoir une copie de ce vidéo ou pour connaître votre rang sur la liste.



Nous vous demandons de prendre en considération que seulement 10 cassettes sont disponibles et nous souhaitons votre bonne collaboration pour que tous puissent visionner ce document avant l'assemblée annuelle. Tél. : (418) 651-2504 (avec répondeur) courriel : lcaron@webnet.qc.ca

Votre comité exécutif 2001-2002

— J'AI POUR TOI UN LAC... —

Jean Sioui

J'ose quelques réflexions après avoir visionné, tout comme vous, le film documentaire sur la détérioration évidente de nos lacs naturels. Le «toi» du film, c'est **chacun de nous** et «un lac», c'est **notre** lac Jally.

Nous sommes privilégiés de la qualité de notre lac et grand merci au travail acharné des bénévoles de l'association de la protection de l'environnement du lac Jally. Soyons cependant très vigilants car ces lacs vieux de 10 000 ans qui se sont dégradés ne sont que les malheureux résultats de négligence des 30 ou 40 dernières années seulement. Le grand malaise a été l'ignorance des gens pour la plupart des citoyens, qui n'ont pas su s'implanter dans la nature

Heureusement nous n'avons pas subi irrémédiablement ce problème. Travaillons donc ensemble pour ne jamais accepter une telle ignorance. Il faut pour cela se rappeler quelques bons principes de base :

- Persévérons dans la revitalisation des berges et évitons les produits chimiques sur nos terrains. Le film nous explique que la rive fait partie du lac et qu'il y a interdépendance vitale entre la rive et le lac.
- Soyons sévères avec les municipalités environnantes en surveillant l'entretien des fossés, le contrôle des coupes de bois, les nouveaux permis de construction délivrés et le respect des exigences environnementales.
- Gardons un œil ouvert sur les entreprises agricoles environnantes et les exploitations potentielles de piscicultures.
- Avertissons-nous en bons voisins si des travaux d'aménagement pourraient sembler dangereux pour notre lac.

Une réflexion actuelle à mon avis pourrait être le problème de l'envasement et la prolifération des algues. Osons proposer une opinion ou une technologie possible et surtout participons au moment où des solutions devraient être appliquées.

Nous sommes riches d'un superbe environnement, veillons-y jalousement et nous pourrions laisser un héritage précieux à nos enfants, cette « graine d'éternité » qu'est notre lac Jally.

— ACTIONS À POURSUIVRE —

Dans un article précédent, Véronique rapportait des extraits de l'émission « J'ai pour toi un lac » susceptibles de nous faire réfléchir sur le privilège que nous avons de pouvoir vivre au bord d'un beau lac.

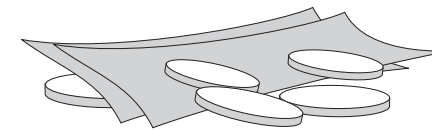
Après avoir visionné ce documentaire et en se référant à ce reportage télévisé, nous vous présentons maintenant les points qui pourraient être améliorés au lac Jally. Gardons notre motivation à conserver notre « richesse inchiffrable ».

Tous ensemble, travaillons à :

- **réduire l'érosion des berges** : Gardons des arbustes sur nos rives, laissons pousser la pelouse à quelques mètres du lac pour filtrer l'eau ; veillons à ce que les fossés soient garnis d'arbustes.
- **diminuer l'apport d'éléments nutritifs au lac** : Supprimons les engrais, chimiques, organiques, compost. Au moins 80% de ces engrais vont au lac et approvisionnent les plantes aquatiques en énergie.
- **remplacer les installations septiques non adéquates.**
- **garder fraîche l'eau de la zone du littoral** : Évitions de laisser les murets de pierre à découvert. Ces murets, en retenant la chaleur du soleil pour la diffuser la nuit, contribuent énormément à réchauffer la zone du littoral, très fragile, sacrée. Plusieurs de ces murets ont heureusement été recouverts d'arbustes dans les années 80. Conservons ce couvert. La loi interdit maintenant la construction de ces murets.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cet article. C'est pour le bien du lac, notre richesse à tous et à chacun.

Votre comité exécutif 2001-2002



— DONS À L'ASSOCIATION —

Comme vous pourrez le remarquer sur la partie à remettre avec le paiement de votre cotisation annuelle, une nouvelle formule supplémentaire de participation financière est maintenant possible. En plus de votre cotisation, votre don est un geste de solidarité et d'encouragement envers votre association. Une demande particulière pour un don a aussi été transmise aux enfants des propriétaires ayant 18 ans et plus, ne demeurant plus sous le toit familial et étant sur le marché du travail.

Nous vous remercions à l'avance et espérons de tous, votre générosité pour une cause dont le travail bénévole ne suffit plus et votre encouragement financier est sollicité.

Votre comité exécutif 2001-2002

— PUIS ET INSTALLATIONS SEPTIQUES —

Extrait d'une lettre de l'inspecteur municipal en date du 22 janvier 2002 :

« Concernant une réglementation sur les puits d'eau », « l'implantation d'un puits pourrait être opposable au règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées. Comme le règlement oblige qu'une installation septique doit respecter des distances d'un puits pour être conforme (15 mètres d'une fosse septique et 30 mètres d'un élément épurateur), un propriétaire qui ne respecte pas les distances rendrait son installation septique non conforme ».

Nicolas Pilote
Inspecteur en bâtiment





— RÉGÉNÉRATION DES RIVES —

Tel que bien spécifié dans le documentaire « J'ai pour toi un lac » ainsi que dans la chronique " questions et réponses ", vous connaissez maintenant la très grande importance de la régénération des rives. Suite des installations septiques, cette pratique est la seconde en importance pour la préservation de notre lac. Pour la majorité des propriétés, la bande riveraine de 10 mètres de végétalisation n'est pas respectée et cause un tort considérable au lac. Afin de permettre la correction de cette situation votre comité exécutif a réalisé des recherches pour faciliter l'achat en groupe d'arbustes spécialement adaptés à la régénération de votre rive. Chaque propriétaire aura à déboursier pour la quantité qu'il aura commandée. Le prix soumis est le prix de base et pourra être ajusté à la baisse selon la quantité totale commandée par le groupe. Le prix de la livraison est inclus, mais les taxes sont à ajouter aux tarifs proposés. Une journée sera identifiée (fin mai/début juin) pour la livraison et une corvée pourra être instaurée selon les différents besoins exprimés.

Vous devrez compléter le coupon réponse annexé et le retourner avec le paiement de votre cotisation. Une compilation sera effectuée et la commande sera placée selon les demandes reçues.

En espérant votre bonne collaboration et votre participation considérant l'importance de cette action.

Votre comité exécutif 2001-2002



Pourquoi protéger les rives du lac?

Questions et réponses:

Quel est le nom des arbustes que l'on doit planter sur les rives du lac?

La nature fait bien les choses. Il ne s'agit que de cesser de tondre et de couper la végétation naturelle pour que des végétaux bien adaptés à la rive du lac s'installent. C'est la nature qui fait le choix des espèces. Pour les villégiateurs plus pressés, on peut donner un petit coup de pouce. Afin de redonner à la rive son aspect naturel, il est important d'utiliser des plantes indigènes, c'est-à-dire qui poussent naturellement au Québec. Ces plantes sont donc bien adaptées aux conditions climatiques du Québec. De plus, il faut utiliser des espèces qui conviennent au type de milieu à coloniser, c'est-à-dire un milieu généralement soumis à des degrés variables d'humidité. Plusieurs espèces peuvent être utilisées, les plus fréquentes sont les suivantes:

- Cornouiller stolonifère;
- Myrique baumier;
- Spirées (plusieurs espèces);
- Aulne crispé;
- Aulne rugueux;
- Saules (plusieurs espèces);

Il n'y a pas que les arbustes qui sont nécessaires aux rives. Les plantes herbacées et les arbres doivent également être présents dans la bande riveraine. Les espèces indigènes sont encore une fois celles à privilégier.

Quel est le rôle de la bande riveraine naturelle?

La bande riveraine forme une protection contre les agressions qui pourraient affecter la qualité de l'eau et les processus naturels qui subsistent dans le lac. Le maintien d'une bande riveraine en santé permet:

- de protéger la rive du processus d'érosion;
- de diminuer l'apport de sédiments et de matières nutritives dans le plan d'eau;
- de diminuer la turbidité de l'eau;
- de préserver les habitats pour la faune aquatique (frayères, aires d'alimentation et d'alevinage etc.) et terrestre;
- d'améliorer l'aspect paysager du lac.

Afin de protéger la rive, quelle est la largeur idéale à réserver aux arbustes?

La bande riveraine devrait avoir une largeur de 10 mètres. Une ouverture de quelques mètres de large (maximum 5 mètres), orientée en biais par rapport au lac, peut cependant y être aménagée afin de permettre l'accès au lac. Cet espace exempt d'arbustes doit nécessairement être couvert d'herbages.

Est-ce que je dois tailler la végétation de la bande riveraine afin de mieux voir le lac et d'accéder plus facilement à la rive avec mon embarcation?

Idéalement, la végétation riveraine devrait être gardée intacte. Une végétation dense et naturelle offre une meilleure protection et constitue un milieu de vie favorable à la faune.

Que signifie une fenêtre sur le lac?

Afin d'apercevoir le lac à travers la végétation riveraine, une ouverture peut être pratiquée dans la végétation arborescente - c'est-à-dire les arbres. Il est cependant important de limiter cette ouverture et de toujours garder une strate arbustive et herbacée - c'est-à-dire de ne pas toucher à la végétation basse.

On nous rappelle souvent de ne pas utiliser d'engrais chimiques sur nos pelouses; pourquoi?

Les engrais organiques (fumier, compost, etc.) sont-ils aussi dommageables pour le lac?

Pour être verte, les pelouses ont besoin d'engrais; les lacs aussi. En effet, lorsqu'une partie des engrais épanchés sur le gazon atteint le lac, ce qui est inévitable, les plantes aquatiques prolifèrent. Ce qui est bon pour faire pousser le gazon l'est aussi pour les plantes aquatiques. Qu'ils soient d'origine organique ou chimique, les engrais sont à proscrire sur vos terrains. Le ruissellement en période de pluie ne peut que transporter une partie importante de cet engrais vers le lac et le détériorer. D'ailleurs, la superficie tondue autour du chalet devrait être minimale. Évitez-vous donc du travail, rangez votre tondeuse et votre épandeur d'engrais.

Note : (sic) «Le programme des lacs a été créé en 1967 au lac Archambault, à St-Donat (Rousseau) par M. Tony Le Sauteur. Le programme était alors sous l'autorité du ministère de la Santé. Il fut par la suite intégré aux Services de protection de l'environnement du ministère des Affaires municipales (1971) et, enfin, au ministère de l'Environnement (1980).»

Les murs de soutènement retiennent la terre il me semble. Alors, quels inconvénients présentent-ils?

Il est plutôt rare de voir un mur de soutènement garder son état originel. L'action de l'eau (vagues) et du climat (gel/dégel) détériorent le mur de soutènement assez rapidement laissant ainsi une rive détériorée et soumise à l'érosion. À ce moment, les matériaux de remplissage sont exportés sur le fond du lac détériorant ce milieu fragile. De plus, le mur, exempt de végétation, n'offre pas l'ombrage nécessaire au maintien de la température fraîche du lac. Il agit plutôt comme un capteur de chaleur qu'il transfère à l'eau du lac modifiant ainsi son fragile équilibre.

Une rive doit nécessairement être couverte de végétaux adaptés aux conditions plus ou moins humides de cette zone. C'est le seul moyen de garder un lac en santé et de limiter la prolifération des plantes aquatiques.

Afin de mieux protéger le lac, quelle sorte de quais devrions nous construire?

Il faut à tout prix limiter l'obstruction que pourrait offrir un quai sur les courants du lac. En effet, quoique plutôt faibles, le lac supporte de nombreuses zones de courants plus ou moins importantes. L'obstruction de ces courants peut créer des zones d'accumulation, modifier le substrat du fond du lac et favoriser ainsi la croissance des plantes aquatiques.

Il faut donc favoriser les quais dont la structure submergée est minimale. Les quais flottants sur roues et sur pilotis sont les plus courants. Il ne faut **jamais empiéter** sur le littoral du lac. Empiéter sur le littoral, avec du sol, des roches, du béton, etc., c'est faire disparaître à tout jamais une partie importante du lac.

Attention, il faut éviter d'utiliser du bois traité. Les produits hautement toxiques utilisés afin de rendre ce bois durable pourraient contaminer le lac et affecter les organismes qui y vivent. De plus, le contact de ce bois avec la peau est à proscrire compte tenu du potentiel cancérigène des substances qu'il contient.

Votre comité exécutif 2001-2002